

Être socialiste, c'est être décentralisateur.

Socialistes finistériens, nous soutenons l'impulsion du projet politique portée par le gouvernement pour renouveler, dans la démocratie et l'égalité, l'organisation territoriale de notre Pays.

Nous réaffirmons la décentralisation comme indispensable au maintien d'une puissance publique forte, condition sine qua non de la mise en œuvre de la politique économique et sociale juste et efficace à laquelle nous aspirons.

Pour être au service de ces ambitions, la décentralisation doit répondre à deux impératifs:

- être au service d'une action publique efficace, répondant aux défis et aux enjeux actuels de réduction des inégalités territoriales et de développement de nos territoires tout en préservant sa capacité d'innovation,
- être au service d'une démocratie renouvelée, en favorisant le partage et la transversalité de la décision.

Dans cette période de crise, le développement économique, les solidarités, l'ambition d'un développement durable et solidaire sont au cœur des préoccupations et des aspirations des citoyens.

La décentralisation doit reconnaître et renforcer les échelons territoriaux dans leur capacité à piloter l'action publique au niveau le plus pertinent: les schémas de développement économique, la formation, doivent relever d'un pilotage régional ; les politiques de solidarité et d'insertion doivent être développées au plus proche des besoins des personnes, avec une réalité départementale.

La compétence générale doit être au cœur de l'action des communes, regroupées en intercommunalités, pour articuler et mettre en œuvre les politiques publiques en lien direct et au plus près des territoires et des populations.

Avec un Etat fort, c'est dans ce cadre que l'action publique saura répondre efficacement aux besoins des territoires et de leurs populations, en adaptant de façon permanente le service public et les services aux publics, en maintenant capacité d'action et d'innovation. C'est pourquoi cette nouvelle étape décentralisatrice doit s'accompagner d'une réforme financière et fiscale (taxe d'habitation notamment) relative aux collectivités territoriales qui leur donne l'autonomie nécessaire à leur action renforcée par des mécanismes de solidarité nationale.

Ainsi, la décentralisation ne saurait être qu'une redéfinition des compétences entre échelons territoriaux. Depuis les grandes lois de décentralisation portées par Gaston Defferre, réaffirmées par la loi de démocratie de proximité de 2002 par Lionel Jospin, décentralisation rime avec démocratisation. Aussi, les réformes que nous préconisons doivent aussi porter un « vent de liberté », décentraliser la démocratie afin de favoriser la participation citoyenne et créer une réelle démocratie transversale à tous les niveaux. Il s'agit bien de mettre en œuvre une coordination aux différents échelons car il ne peut être question de cloisonner les domaines de l'action publique, mais au contraire de redonner une véritable souveraineté au politique et ne pas voir émerger des « micro-sociétés d'experts ».

Nous réaffirmons en préalable la nécessité de renforcer la participation des citoyens aux décisions

des élus à qui ils ont donné mandat. Les conseils consultatifs de quartiers sont aujourd'hui implantés dans le paysage communal, les conseils de développement nourrissent l'action des Pays, le CESER est la 2ème assemblée régionale. Tout en restant consultatifs, ces instances de réflexion et de prospective, au service de l'action publique locale, doivent être renforcées dans leur participation et contribution aux réflexions stratégiques. Créer une forme de 2ème assemblée départementale consultative sur les politiques départementales est aujourd'hui souhaitable pour seconder les conseils départementaux dans leurs missions, tout comme une instance de démocratie participative à l'échelle intercommunale.

Par ailleurs, la relation entre les différents échelons territoriaux doit être repensée. La proposition de Conférence territoriale va dans ce sens. La loi ne saurait être uniformisatrice sur l'organisation territoriale de notre pays (certaines régions sont moins fortes que d'autres, et la pertinence de l'échelon départemental n'est pas la même sur tout le territoire). Ne pouvant imposer un niveau sur d'autres par la loi, une démocratie transversale territoriale doit être mise en œuvre. Aux collectivités d'une même Région de décider entre elles les responsabilités des unes et des autres.

Pour nous, le fait que la Bretagne s'appuie sur deux agglomérations, Brest et Rennes, ayant le statut de métropoles, sur la force de l'armature urbaine bretonne et la vitalité de ses territoires ruraux pour son développement à venir, en étant attentive à moins consommer de foncier est une évidence et une exigence.

L'exemple breton permet d'envisager une décentralisation positive, anticipatrice, au service des populations, des territoires, d'un développement économique, social et culturel. C'est pourquoi une véritable intégration des langues régionales dans le texte est nécessaire et doit être accompagnée d'une modification constitutionnelle pour ratifier la charte des langues régionales. La proposition de désigner les régions comme chefs de file des politiques en faveur des langues régionales nous semble être juste et proportionnée.

Nous croyons en ce mode d'organisation de l'action publique car il allie deux principes profondément socialistes : l'impératif démocratique et l'efficacité des politiques publiques locales. Être socialiste c'est être décentralisateur. Engageons-nous dans la décentralisation pour une démocratie territoriale renouvelée, garante des valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité.